

Communiqué de presse du CHU de Toulouse

Toulouse, le 7 avril 2016

VIH et procréation : 30 années d'évolution, de l'interdiction à la liberté

Le CHU de Toulouse a été un des tous premiers CHU de France à prendre en charge dès la fin des années 90 les couples dont l'homme était infecté par le virus du SIDA et qui souhaitaient avoir un enfant.

Mettre en place une aide à la procréation pour les couples sérodifférents se heurtait à l'époque à de nombreux écueils qui ont été franchis grâce à la pluridisciplinarité et aux compétences des intervenants. Plusieurs équipes ont, dès le début, été impliquées dans cette prise en charge : le CECOS et la médecine de la reproduction, le service de virologie, le service des maladies infectieuses et la consultation VIH mère enfant. L'amélioration des traitements du VIH et l'évolution des connaissances sur le VIH et l'appareil de reproduction ont permis de passer d'une situation où procréer était interdit, au début de l'épidémie, à une situation où la procréation pour les hommes et femmes vivant avec le VIH est possible lorsque le traitement de l'infection VIH est efficace.

Le CHU participe à l'article publié dans la revue internationale « Human reproduction »

Cet article, publié par l'équipe toulousaine dans le dernier numéro de la revue internationale « Human reproduction », retrace **les 30 années d'évolution, de l'interdiction à la liberté, et souligne les questions actuelles.**

Voici le résumé en français :

« Dans les années 1980, l'apparition de l'infection par le virus VIH, responsable du SIDA, a dramatiquement changé les perspectives pour concevoir un enfant pour les hommes ou les femmes infectés par le virus. Les avancées thérapeutiques ont permis ensuite d'envisager une grossesse tout en diminuant le risque de transmission à l'enfant lorsque la mère était infectée par le VIH.

Pour les couples, dont l'un des partenaires était séropositif et qui souhaitaient avoir un enfant, le recours à une aide médicale, et particulièrement le recours à une assistance médicale à la procréation, était découragé et très peu de centres offraient une aide dans les années 80-90. Par la suite, l'amélioration des connaissances sur l'excrétion du virus dans le tractus génital ainsi qu'une meilleure efficacité des traitements ont permis d'envisager l'assistance médicale à la procréation pour ces couples leur permettant ainsi d'avoir un enfant tout en réduisant, dans le même temps, le risque que la personne infectée transmette le VIH au partenaire. Plusieurs programmes ont fait preuve de leur efficacité dans ce domaine.

Suite à l'amélioration continue des connaissances, au cours de la dernière décennie, la conception naturelle peut maintenant être proposée lorsque le traitement est efficace. Les couples dont l'un des partenaires ou les deux sont infectés par le VIH peuvent avoir le choix entre procréation assistée ou



procréation naturelle. Les médecins spécialistes du VIH ou les médecins spécialisés en reproduction doivent apporter une information objective aux couples leur permettant d'atteindre les conditions optimales qui minimisent au maximum le risque de transmission du virus. Les couples seront ainsi capables de choisir librement le mode de conception le plus approprié pour eux. »

Contact presse :

- **CHU DE TOULOUSE, DIRECTION DE LA COMMUNICATION, HOTEL-DIEU SAINT-JACQUES,**
Dominique Soulié - tél. : 05 61 77 83 49 - mobile : 06 27 59 58 96 - courriel : soulie.d@chu-toulouse.fr